



1 Tribune – Vendredi 30 juin 2022 - logebeg.degaz@gmail.com – Bretagne, 29 Finistère

Qui sommes-nous ?

Le Collectif citoyen Logebeg.degaz, de Bannalec (29) fait figure de lanceur d'alerte dans le domaine de la méthanisation en Bretagne depuis près de 10 ans. En cela, il est soutenu dès le départ par les associations environnementales : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, par la Fédération Nature Environnement-Bretagne, qui a émis en 2022, une nouvelle exhortation pour un moratoire sur le développement de la méthanisation en Bretagne = « la méthanisation affecte gravement la biodiversité et les écosystèmes des sols ».

Logebeg.degaz est aussi affilié au Collectif National de Veille Méthanisation (CNVMch).

Méthanisation autour de Bannalec (29, Sud) : de nouveaux projets, LA COLERE MONTE

Alors que le projet de méthaniseur à Bannalec (à Loge-Begoarem) porté par l'entreprise Cap Vert Energie n'a toujours pas vu le jour, d'autres se profilent tout près de Bannalec : à Scaër et à Guiscriff (56).

Scaër : un projet inquiétant, au tonnage supérieur au projet de Bannalec et dont SEDE Environnement est actionnaire à 35 %

• A Scaer, commune mitoyenne de Bannalec, le projet « Bio Metha Skaer », d'un budget de 5,7 millions d'euros, vient d'être soumis à une Consultation Publique, dans les mairies des 11 localités concernées par les épandages d'indigestats = Scaër, Bannalec, Rosporden, Querrien, Mellac, Riec sur Belon, Baye, Le Trevoux, Elliant, Coray et Guiscriff (56).

Au départ, il y aura **2 100 ha d'épandage d'indigestats dont plus de 600 ha impacteront Bannalec.**

• Le tonnage de produits à traiter est comparable à celui de Bannalec, bien que supérieur encore (23 770 Tonnes par an)

• Trois agriculteurs dirigent l'usine et s'adossent à 14 autres exploitations, surtout pour les épandages. **Mais la firme SEDE Environnement est actionnaire du projet à hauteur de 35 % et apportera sur le site scaérois près de la moitié des matières, en déchets industriels venus de toute la Bretagne.** Or, c'est SEDE Environnement qui organise, aussi, les plans d'épandage.

Il ne s'agit donc pas d'un réel « projet agricole ».

• Les produits industriels (lactosérum, graisses concentrées, mucus de porcs, etc) sont potentiellement dangereux, sanitairement d'où la nécessité d'installer un hygiéniseur pour assainir en partie les produits entrants.

• En d'autres termes, on rapporte sur le territoire des matières concentrées, voire dangereuses, qui n'y étaient pas et **on va épandre les déchets de déchets sur de la terre agricole déjà saturée.**

• **La construction de l'usine artificialise encore une fois plus de 2 ha de terres agricoles et impacte directement 12 ha alentours**

Guiscriff (56)

Le projet guiscrivate, lui, est porté par la firme Engie-Bioz et vient de faire l'objet d'une réunion publique. Si les types de produits à traiter ne sont **toujours pas connus, le tonnage initial serait encore supérieur à celui de Scaër et pour une surface industrielle d'au moins 3 ha.**

La Chapelle Saint-Adrien, sa Vierge à l'Enfant et sa voie romaine sont « oubliées » ...

Le projet « Bio Metha Skaer » a la particularité de se trouver à quelques dizaines de mètres de la petite Chapelle Saint-Adrien du 14eme siècle, patrimoine culturel communal, où une Vierge à l'enfant en bois polychrome du XVIe est classée Monument Historique depuis 1963. Dans un bourg cela suffirait à empêcher de repeindre sa maison comme on le désire ou d'installer des véluex dans un rayon de 200 à 300 mètres ...



2

Tribune – Vendredi 30 juin 2022 - logebeg.degaz@gmail.com – Bretagne, 29 Finistère

La voie romaine Carhaix-Riec longe la Chapelle. Elle aussi, semble t'il, est en cours de certification.

Or, **ces deux références historiques ne sont pas étonnamment pas répertoriées dans le dossier !**

La petite Chapelle et ses riverains doivent-ils souffrir des affres (transports, bruit, odeurs, etc.) d'un projet industriel privé de 5,7 millions d'euros ?

Des odeurs, des émanations d'ammoniac ...

Un point initial sur les odeurs perçues pendant l'hiver dernier, aux alentours du projet d'usine de méthane scaéroise apparaît dans le dossier.

On peut s'étonner de cette démarche, sauf à prévoir par avance qu'il y aura des odeurs à plus de 2 km à la ronde .. et même en hiver ? Et qu'en sera t-il des odeurs et des émanations d'ammoniac lors du stockage des indigestats, en bout de champ, avant épandage, comme cela avait été le cas avec **les déchets industriels Cargill épandus sur ces mêmes secteurs, voire parfois ces mêmes parcelles** ?

Concurrence et spéculation aux intrants et plans d'épandage– Accaparement des terres agricoles

De nombreux agriculteurs bannalécois s'interrogent : la plupart d'entre eux ne souhaite pas recevoir des (in)digestats.

De fait, le plan d'épandage de Bio Metha Skaër s'étend jusque dans le département voisin.

La pression sur le foncier est déjà forte et la spéculation augmente avec tous les méthaniseurs envisagés : 9 à 10 000 pour toute la France, soit, potentiellement, un tous les 5 à 6 Km.

Comment alimenter tous ces méthaniseurs, alors même que la Cooperl de Lamballe justifie l'extension d'un élevage porcin à Mellac (29 Sud) par le simple fait que les déjections viendront alimenter son méthaniseur à ... 130 Km de là ou bien que des ensilages de végétaux partent déjà depuis Bannalec, pour fournir celui de Langolen (28 Km au moins) ?

L'introduction de la SEDE dans le capital de Bio Metha Skaër, pour une part non négligeable de 35 %, doit-elle confirmer l'accaparement de la terre agricole par les gestionnaires de l'énergie et/ou du déchet, au détriment de la production alimentaire ?

Ration d'intrants

Dans le dossier, on peut lire pour les proportions de la ration :

« cultures principales < 15 % / effluents d'élevage 30 % / matières végétales 27 % / déchets d'industries agro-alimentaires 43 % » soit ... 115 %

Devons-nous en déduire que, d'ores et déjà les porteurs de projet anticipent une augmentation du tonnage à traiter ?

Par ailleurs, il est prévu qu'« une optimisation de la logistique amont/aval permettra de combiner épandage de digestat avec transport d'intrants : les camions ne retourneront pas à vide ».

Devons-nous en déduire que l'on organise ainsi une gestion aléatoire du fonctionnement du méthaniseur, sujette au bon vouloir ou au bon pouvoir des producteurs de déchets ?

Pour rappel : on ne connaît toujours pas plus de 10 à 20 % de la population bactérienne des méthaniseurs. En d'autres termes, pour un changement d'intrant inattendu (surtout issu d'IAA), **on ne sait pas comment va se comporter la population bactérienne et encore moins le résultat dans les digestats et leur concordance avec la capacité des sols à les recevoir.**



3

Tribune – Vendredi 30 juin 2022 - logebeg.degaz@gmail.com – Bretagne, 29 Finistère

Fraudes aux CIVEs (déclaratif)

Les tonnages de Cultures Intermédiaires à Valorisation Energétique (CIVEs) introduits dans les méthaniseurs sont à ce jour, déclaratifs.

Or, ce type de formalisation fait désormais réagir dans le monde agricole.

Comment seront garanties les proportions de la ration du méthaniseur ?

Aspects sanitaires et effets à moyens termes des digestats sur la vie des sols

L'usine va traiter des déchets agro-industriels et agricoles.

Chaque jour de l'année, plus 65 tonnes / jour (en théorie ou au moins dans un premier temps ?) vont produire plus de 92 % d'(in)digestats.

S'agissant d'une méthanisation mésophile, les travaux de recherche menés par l'IRSTEA de Rennes confirment que les virus et les pathogènes montrant des formes de résistance sous forme de spores, persistent et ne sont pas affectés. Le Clostridium du botulisme résiste à 70°C, par exemple ; ce qui confirme les cas rencontrés en Allemagne déjà en 2009.

Bio Metha Skaer prévoit l'utilisation d'un **hygiéniseur** à 70°C pour les déchets d'IAA. Ceci confirme bien la **dangerosité** des matières entrantes qui ne sera que partiellement réduite après méthanisation.

Or : la Région Bretagne s'interroge sur les conséquences de la méthanisation sur la vie des sols :

Vingt ans après le lancement de l'activité méthanisation, l'INRAE a – enfin et sous la pression de la société civile (associations environnementales, collectifs, etc) inauguré en mai 2022 à St Gilles (35) une plateforme expérimentale de méthanisation et de traitement des digestats

Cette plateforme "*a vocation à mieux valoriser le potentiel agronomique des effluents organiques issus de l'élevage tout en réduisant leurs impacts environnementaux*" CAR " **ce procédé soulève de nombreuses questions scientifiques concernant ses impacts sur les principaux cycles biogéochimiques (carbone, azote, phosphore notamment) et sanitaires , notamment dans le cadre du retour au sol des digestats bruts ou traités**" (source INRAE, mai 2022)

La communication des porteurs de projet de Bio Metha Skaer veut faire passer les (in)digestats pour des équivalents-engrais. Les travaux de l'INRA de Montpellier montrent qu'ils peuvent avoir un effet d'amendement pour les seules plantes.

Mais sans retour d'expérience sur le long terme sur la fertilité et la vie du sol.

Hors « bonnes pratiques » bien peu utilisées, le recours aux engrains chimiques ne baisse pas concrètement. Et, l'usage des pesticides (insecticides, fongicides) ne se réduit pas.

De plus, la fraction ammoniacale qui est remise au sol est nocive pour les organismes vivants du sol et les émanations lors de l'épandage sont difficiles à réduire dans la pratique :

Arriverons-nous ainsi à réduire les « algues vertes » et à retrouver une eau brute de qualité ?

Arriverons-nous ainsi à réduire les Gaz à Effets de Serre ?

Une chaudière « au gaz naturel » pour hygiéniser = quelle puissance ?

Pour la chaudière chargée de l'hygiénisation, les données divergent entre : 50 à ... 450 KW de gaz naturel

Pourquoi de telles divergences ? Le gaz produit ne serait-il pas directement utilisable (pression, qualité) ? Pourquoi ne pas économiser l'énergie en utilisant le méthane produit par l'usine ?



Un cas d'école : une production de gaz méthane destinée aux seuls industriels et brûlée par une torchère en cas de non-injection ! ... Tout ça pour ça !

Pour Bio Metha Skaër, la rentabilité du projet est basée sur la vente du gaz méthane produit à GRDf. Ceci nécessitera toutefois la réalisation de nouveaux maillages de canalisations et donc de nouveaux travaux d'aménagement.

Pourquoi ne pas injecter directement dans le circuit-gaz existant ?

La **fragilité financière** et la durabilité du projet présenté sont mises en évidence par la dépendance de la production de méthane, à la consommation fluctuante au cours de l'année des trois plus gros utilisateurs de gaz du secteur (Industries Agro-Alimentaires) : le risque est, en cas de fermeture estivale ou fermeture définitive d'influencer fortement les quantités pouvant être injectées sur le réseau.

Or, le devenir du biogaz en cas d'impossibilité d'injection sera, non pas d'être valorisé ou stocké, mais d'être éliminé par le biais d'une torchère ! Est-ce raisonnable d'augmenter autant le bilan Carbone ?

Une augmentation du trafic routier Poids Lourds, dans une zone déjà accidentogène + future déchetterie de Scaër

L'installation d'une **usine de production de méthane** engendre une forte augmentation du trafic routier. Dans le projet scaérois, ce sont des poids lourds de 18 tonnes, au moins, qui vont acheminer les matières à traiter. Et, ceci sans compter tous les transferts de digestats liquides avec des cuves à lisier pouvant dépasser les 40 tonnes.

Comment va se dérouler l'intégration de ces véhicules lourds et parfois lents dans la circulation, alors même que la zone de Saint Adrien est connue pour être déjà très accidentogène et que la future déchetterie de Scaër va encore augmenter le trafic sur cette portion de route ?

Qui va prendre en charge l'entretien de la route de Scaër-Bannalec et, aussi, celui des petites routes adjacentes déjà largement abîmées par d'énormes engins tractés (porte-chars, engin à chenilles destructeurs des talus, etc.) ?

Bilan Carbone

Il n'y a aucun Bilan Carbone dans le dossier

A l'heure où les différents rapports du GIEC nous invitent à mesurer notre Bilan Carbone à tous les niveaux – même pour les particuliers - on peut s'étonner qu'une usine de production de méthane élude ce point (cf. origine des approvisionnements ; transports ; etc.) surtout quand elle envisage, d'emblée, de brûler ce gaz en cas de « non valorisation » !

Démantèlement :

Il se limite à l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ; etc.

Que fera t'on d'une friche industrielle au milieu de terres agricoles ?

Projet Alimentation Territorial (PAT) de Quimperlé-Communauté et méthanisation + Vote du Conseil Municipal

Le Projet Alimentation Territorial de Quimperlé-Communauté est actuellement en cours d'élaboration pour la partie « Foncier Agricole ».

Il paraît **incohérent** d'envisager installer sereinement de nouveaux agriculteurs pour nourrir humains et animaux du territoire (voire en circuit court), si par ailleurs, on facilite le développement de la méthanisation qui organise une concurrence entre les cultures destinées à l'alimentation propre et celles de



5

Tribune – Vendredi 30 juin 2022 - logebeg.degaz@gmail.com – Bretagne, 29 Finistère

cultures énergétiques (ex. seigle). A celà s'ajoutent des plans d'épandage d'indigestats impropres à la culture de légumes destinés à être consommés crus, par exemple.

La nécessité de passer les déchets industriels par un hygiéniseur, afin de réduire leur nocivité confirme nos inquiétudes sur la dangerosité sanitaire potentielle des indigestats et ne peut que confirmer le risque sanitaire reconnu par les scientifiques.

Il nous apparaît important de rappeler aux membres des Conseils Municipaux de Bannalec et de Scaër que leur rôle est de protéger la population : ils doivent refuser ce projet !

A Rennes, une manifestation anti-méthanisation + Des accidents de méthanisation en pagaille

Samedi 11 juin 2022, à Rennes, une manifestation a fait suite à l'**appel des collectifs anti-méthanisation bretons, de Eau et Rivières de Bretagne et de France Nature Environnement Bretagne**. Elle a réuni plus de 200 personnes. Elle a montré la mobilisation et la détermination de l'opposition à la méthanisation, avec de nombreuses interventions très documentées et des témoignages intéressants.

En particulier, il faut rappeler qu'**en France fin 2021**, on comptait déjà **314 accidents sur 197 sites** de méthanisation en fonctionnement (source Collectif National Veille Méthanisation)

CONCLUSION :

Il s'agit – encore une fois - d'un effet d'aubaine pour les porteurs de projets et de verdissement des activités et de production agricoles industrielles au bénéfice de seuls intérêts privés.

Au final, ce sont : les IAA ... et les gestionnaires de déchets, qui gagnent. La terre agricole, l'eau, l'air, la mer ... et les riverains de l'usine et des épandages sont les grands perdants.

A Scaër (Bio Metha Skaër), comme à Bannalec (Cap Vert Energie) ou à Guiscriff,56 (Engie-Bioz), les projets de méthaniseur apparaissent comme un opportunisme prononcé lié aux seules subventions et facilitations de COURT TERME et leviers de compétitivité pour la seule agro-industrie et ses suivants, gestionnaires de déchets qui considèrent la terre agricole comme une grande poubelle.

Au lieu d'aider à la débauche de subventions, nous vous proposons de placer judicieusement tous ces millions d'euros dans l'isolation des « passoires thermiques » et aussi de combler les lacunes flagrantes de compétences sur le sujet, par des formations adaptées et intelligentes. Il s'agira alors de la meilleure énergie = celle que l'on ne consomme pas ... et pour une durée de vie d'au moins 100 ans

Monsieur le Préfet du Finistère,
vous, qui êtes le garant de la paix sociale sur notre territoire, merci à vous de donner aussi un AVIS DEFAVORABLE à ce dossier, car :

**les habitants de nos communes ne veulent TOUJOURS PAS des méthaniseurs,
ils n'en n'ont PAS BESOIN.**

Le Collectif LOGEBEG.DEGAZ, 30 juin 2022